

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 7 octobre 2015 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2016 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels

NOR : AFSA1530722A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu l'article D.312-116 du code de l'action sociale et des familles;

Vu l'arrêté du 15 décembre 1976 modifié relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels, et notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2015 portant ouverture au titre de l'année 2016 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels,

Arrête:

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels est composé ainsi qu'il suit:

I. – ÉPREUVES DE LA PREMIÈRE PARTIE

Président

M. Laurent Dubois-Mazeyrie, adjoint au chef du bureau de l'insertion, de la citoyenneté et du parcours de vie des personnes handicapées, représentant le directeur général de la cohésion sociale (75 Paris).

Membres titulaires

M. Fabien Marmonier, inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (75 Paris).

Mme Françoise Magna, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du ministère chargé des personnes handicapées (75 Paris).

Dr Marie-Françoise Clogenson, ophtalmologiste, SIAM 75 (75 Paris).

Mme élisabeth Bincaz, directrice du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (CNFEDS) (73 Chambéry).

M. Julien Berthier, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

M. Stéphane Hagues, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Sonia Le Mauff, enseignante, Institut des jeunes aveugles (59 Lille).

Mme Nathalie Zelmeur, enseignante, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).

Personnes qualifiées

M. Laurent Bourrien, enseignant, institut pour l'insertion des déficients visuels en Finistère (29 Quimper).

Mme Marie-Laure Cachenaut, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Mme Anne Chotin, enseignante, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (92 Suresnes).
Mme Agnès Guibora, chef de service, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).
Mme Roselyne Guillemet, chef de service, Institut des jeunes aveugles (31 Toulouse).
Mme Frédérique Gumery, chef de service pédagogique, CRDV (63 Clermont-Ferrand).
M. Éric Kuenzi, chef de service SAFEP-SAAAS, CREESDEV (25 Besançon).
M. Laurent Linge, enseignant, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).
M. Boris Nonnenmacher, chef de service, SAAAS-SAFEP-PEP83 (83 Le Muy).
M. Éric Obyn, enseignant, centre FORJA (75 Paris).
Mme Catherine Plank, conseillère d'aide à la scolarisation, DSDEN (93 Bobigny).

Membres suppléants

M. Patrick Colin, psychologue, institut Michel-Fandre (51 Reims).
M. Yves Félix, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Mme Solène Juvin, enseignante, institut Les Hauts Thébaudières (44 Vertou).
Dr Béatrice Le Bail, ophtalmologiste, IME Jean-Paul (91 Évry).

II. – ÉPREUVES DE LA SECONDE PARTIE

Président

M. Laurent Dubois-Mazeyrie, adjoint au chef du bureau de l'insertion, de la citoyenneté et du parcours de vie des personnes handicapées, représentant la directrice générale de la cohésion sociale (75 Paris).

Membres titulaires

M. Fabien Marmonier, inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (75 Paris).
Mme Françoise Magna, inspectrice pédagogique et technique, représentant la directrice générale de la cohésion sociale (75 Paris).
Dr Marie-Françoise Clogenson, ophtalmologiste, SIAM 75 (75 Paris).
Mme Elisabeth Bincaz, directrice du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (CNFEDS) (73 Chambéry).
M. Julien Berthier, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
M. Yves Félix, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Mme Solène Juvin, enseignante, institut Les Hauts Thébaudières (44 Vertou).
M. Éric Obyn, enseignant, centre FORJA (75 Paris).

Personnes qualifiées

M. Maximin Astourne, inspecteur de l'éducation nationale (974 La Réunion).
M. Pascal Aymard, enseignant, institut Les Hauts Thébaudières (44 Vertou).
M. Reynald Briand, enseignant, institut Les Hauts Thébaudières (44 Vertou).
Mme Marie-Laure Cachenaut, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Mme Anne Chotin, enseignante, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (92 Suresnes).
Mme Agnès Guibora, chef de service, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).
Mme Roselyne Guillemet, chef de service, Institut des jeunes aveugles (31 Toulouse).
Mme Frédérique Gumery, chef de service pédagogique, CRDV (63 Clermont-Ferrand).
M. Stéphane Hagues, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (Paris).
M. Éric Kuenzi, chef de service SAFEP-SAAAS, CREESDEV (25 Besançon).
M. Laurent Linge, enseignant, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).
Mme Karine Maillard, enseignante, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).

M. Boris Nonnenmacher, chef de service, SAAAS-SAFEP-PEP 83 (83 Le Muy).
Mme Catherine Plank, enseignante, conseillère d'aide à la scolarisation, DSDN (93 Bobigny).
Mme Nathalie Zelmeur, enseignante, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).

Membres suppléants

M. Laurent Bourrien, enseignant, institut pour l'insertion des déficients visuels en Finistère (29 Quimper).
M. Patrick Colin, psychologue, institut Michel-Fandre (51 Reims).
Dr Béatrice Le Bail, ophtalmologiste, IME Jean-Paul (91 Évry).
Mme Sonia Le Mauff, enseignante, Institut des jeunes aveugles (59 Lille).

Article 2

Cet examen est classé dans le groupe 2.

Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 octobre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de l'autonomie
des personnes handicapées
et des personnes âgées,*
N. CUVILLIER